

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

## **AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE INTER BEAUJOLAIS**

INTER BEAUJOLAIS a demandé une extension de l'avenant « Cotisations » portant sur des cotisations financières.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-boissons-alcolisees@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-boissons-alcolisees@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message «*Inter beaujolais 2013-2016*»

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricoles et agroalimentaires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau des vins et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Interprofession : INTER BEAUJOLAIS  
Période : 2013/2014 – 2015/2016

	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/ 2015	Campagne 2015/ 2016
	Financement	Financement	Financement
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €	prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €	prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
a) connaissance de la production et des marchés	Net de subventions	Net de subventions	Net de subventions
<b>Connaissance de la production:</b> suivi des sorties propriétés par l'enregistrement des contrats d'achat pour les transactions entre producteurs et négociants, déclarations récapitulatives pour la vente directe; suivi des stocks <b>Connaissance du marché Français et des marchés export (Canada, USA, Brésil, Royaume Uni, Irlande, Belgique, Allemagne, Hollande, Russie, Chine, Hong Kong, Japon)</b> Suivi et analyse de panels distributeurs, panels consommateurs, panels étrangers, statistiques d'exportations, suivi des données économiques fournies les agences représentatives, suivi des données Ubifrance, analyse d'autres données disponibles (GFK, Nielsen, Euromonitor, Wine Intelligence, Ubifrance, Sopena...)	349 748 €	347 275 €	349 780 €
<b>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</b> Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
<b>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</b> Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
<b>d) commercialisation;</b> Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
<b>e) protection de l'environnement;</b> Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
<b>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</b> <b>Actions transversales:</b> matériels et outils promotionnels, ressources documentaires, Internet/ extranet, communication filière, lobbying <b>France: actions de promotion,</b> mises en avant, campagnes de communication, salons et dégustations professionnels, événementiel, œnotourisme, relations presse, relations publiques, formations, matériels et outils promotionnels, promotion institutionnelle <b>Export(Canada, USA, Brésil, Royaume Uni, Irlande, Belgique, Allemagne, Hollande, Russie, Chine, Hong Kong, Japon):</b> relations presse, voyages de presse, relations publiques, salons professionnels, foires consommateurs, formations & dégustations, actions de promotion, lobbying, campagnes de communication, communication internet/ réseaux sociaux/ multimédia, mise en avant, matériels et outils promotionnels, œnotourisme	508 355 €  2 017 517 €  1 227 299 €	424 167 €  2 195 488 €  1 275 001 €	424 165 €  2 279 013 €  1 275 085 €
<b>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</b> Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
<b>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique, Etudes de caractérisation des terroirs</b>	74 900 €	75 000 €	75 000 €
<b>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</b> <b>SICAREX:</b> recherche & Développement <b>SICAREX:</b> suivi aval qualité (SAQ) <b>Chambre d'agriculture:</b> maturation, œnologie, diversification, observatoire viticole, agro météo	275 088 € 30 000 € 73 719 €	290 094 € 30 000 € 78 000 €	323 507 € 30 000 € 85 000 €
<b>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation de l'environnement;</b> <b>SICAREX:</b> R&D <b>Chambre d'Agriculture:</b> limitation des intrants	49 562 € 74 631 €	50 000 € 78 459 €	50 000 € 86 832 €
<b>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</b> Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
<b>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</b> Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
<b>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</b> Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
<b>n) gestion des sous-produits;</b> Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €

**II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés**

Le montant de la cotisation interprofessionnelle des différentes appellations beaujolaises est fixé à :  
Pour le Beaujolais : 6,36 € / hl  
Pour le Beaujolais Villages : 6,52 € / hl  
Pour le Brouilly, Chénas, Chiroubles, Côte de Brouilly, Fleurie, Juliéna, Morgon, Moulin à Vent, Régnié, Saint Amour : 7,56 € / hl

La cotisation s'applique à toutes les transactions de vins. Le fait générateur de la Cotisation interprofessionnelle est soit l'enregistrement du Contrat d'achat, pour les volumes de vins en vrac, soit l'enregistrement des registres de cave pour les sorties hors contrats d'achat sous DAA, DSA, petit vrac hors DSA, ou les volumes sous CRD.

Pour les contrats de vins en vrac correspondants aux DAE et aux DAA-DAC : la cotisation est supportée par moitié entre le vendeur et l'acheteur. La perception de la cotisation donne lieu à une facture récapitulative mensuelle qui est adressée à l'acheteur si celui-ci est domicilié dans la région de production définie par le tribunal départemental de la Côte d'Or du 29 avril 1930. Si l'acheteur est situé hors de cette limite, la facture récapitulative mensuelle est adressée au vendeur.

Pour les ventes en Capsules Représentatives de Droit (CRD), petit vrac hors DSA, en DSA et DAA libellés par les déclarants : Le paiement de la cotisation interprofessionnelle est supporté par le metteur en marché.